

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté N° 40/2018 en date du 25 octobre 2018, Madame la Maire de SAINT-MAURICE-D'IBIE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui sera approuvé par le Conseil Municipal au terme de l'enquête. Ce dossier comprend une évaluation environnementale.

L'avis de l'Autorité Environnementale sur ce projet est consultable sur le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes :
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Madame Agnès AUDIBERT, exerçant la profession d'exploitante agricole a été désignée par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon en qualité de Commissaire-Enquêtrice.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Saint-Maurice-d'Ibie (située 2 place de la Mairie), **du lundi 19 novembre 2018 au jeudi 20 décembre 2018 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi et jeudi de 14 heures à 17 heures).

Madame la Commissaire-Enquêtrice recevra en Mairie :

- **Le lundi 19 novembre 2018, de 14 h 00 à 17 h 00**
- **Le lundi 03 décembre 2018, de 14 h 00 à 17 h 00**
- **Le jeudi 20 décembre 2018, de 14 h 00 à 17 h 00**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté :

- en Mairie
- sur le site internet de la Commune : www.saint-maurice-d-ibie.fr
- sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/1017>
- sur le poste informatique situé en Mairie aux jours et aux horaires suivants : lundi et jeudi de 14 heures à 17 heures

Les observations sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme peuvent être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit :

- à Madame la Commissaire-Enquêtrice, Mairie, 2 place de la Mairie, 07170 SAINT-MAURICE-D'IBIE
- à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-1017@registre-dematerialise.fr

Elles peuvent être déposées, directement, sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :

- <https://www.registre-dematerialise.fr/1017>

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée auprès de Messieurs Jean LARUE, 1^{er} Adjoint (06.23.43.14.00) ou Pierre-Henri CHANAL, 3^{ème} Adjoint (06.30.05.44.85) chargé de l'urbanisme, Mairie, 2 Place de la Mairie, 07170 Saint-Maurice-d'Ibie.

A l'issue de l'enquête, Madame la Commissaire-Enquêtrice disposera d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an :

- en Mairie
- sur le site internet de la Commune : www.saint-maurice-d-ibie.fr
- sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/1017>
- en Préfecture de l'Ardèche

A l'issue de la procédure, le Conseil Municipal de Saint-Maurice-d'Ibie se prononcera par délibération sur la révision du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des personnes consultées et de la population.